

1.000 écus chacune : il en reste encore quelques-unes entre les mains de MM. Goudard, Jonquet et Boët, à qui peuvent s'adresser ceux qui voudront s'y intéresser, soit par actions entières, soit par demi-actions. »

À la date du 10 avril 1758, le nom du sieur Michel Cléry, de Boulogne, reparait dans un prospectus donnant le plan d'armement de trois corsaires : *le Fontanieu*, 10 canons, 8 pierriers et 70 hommes ; *le Marquis de Fiennes* et *le Chevalier*, chacun de 8 canons, 8 pierriers et 60 hommes d'équipage. Il est dit que ces trois corsaires seront d'une même Société et ne formeront qu'un seul armement, dont les prises ou les rançons respectives seront au profit commun des trois navires, il sera cependant tenu trois comptes séparés pour les trois équipages qui ne seront point en Société afin de leur donner plus d'émulation. Cet armement est estimé aux environs de 110.000 livres, qu'on divise par portions recevant 860 livres par cent vingt-huitième et des autres intérêts qui sont plus forts en proportion.

Une copie de l'engagement qui doit être signé par tout actionnaire est donnée tout au long dans *les Affiches* et suivie de cet avis : *S'adresser à Lyon, à MM. L. Myèvre et Cie.*

Le 23 novembre 1757 le commerce lyonnais est informé qu'on arme à Salanelle, près de Caen, deux frégates qu'on appellera *le Duc* et *la Duchesse d'Harcourt*. La première de 150 pieds de longueur portera 48 pièces de canon et 60 pierriers, la seconde de 145 pieds avec 40 canons et 40 pierriers. La dépense totale sera de 600.000 livres. Les actions de 1.000 livres chacune. *Ceux qui désireront en avoir doivent s'adresser à M. Garcin, procureur, ez-cours de Lyon, rue Saint-Jean.*

Cette information est ainsi complétée : « Pour leur plus